ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Programme AP2022 relatif au réseau des centres météorologiques de proximité

Question écrite n° 18465

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les vives inquiétudes que suscite chez les élus de montagne le programme AP2022 relatif au réseau des centres météorologiques de proximité, et notamment ceux de montagne. Au prétexte de progrès techniques réalisés en matière de collecte de données, de calculs, de modélisation et de prévision, ce programme conduit à décider, à terme, la fermeture des stations météo de Chamonix et de Saint-Gervais, par non-renouvellement des départs à la retraite, les bulletins de prévision de Météo France étant désormais établis depuis Grenoble. Compte tenu de l'importance majeure de la prévention des avalanches pour la sécurité des populations de montagne et des touristes qui la fréquentent, ce sujet est une préoccupation importante pour les élus. En effet, les phénomènes avalancheux, omniprésents et réguliers en montagne, sont inhérents à la complexité des configurations locales de terrain, qui au surplus évoluent aujourd'hui de façon parfois inexpliquée sous l'effet du changement climatique. Pour être fiables, ces prévisions ont besoin d'un maximum de relevés de données précises et très locales, ainsi que (voire surtout) de compétences et d'expertise particulièrement pointues qui doivent en permanence s'alimenter de la connaissance du terrain. Les prévisionnistes des centres locaux fournissent des informations capitales pour la prévision de certains phénomènes typiques de leurs secteurs, non seulement pour le grand public, mais aussi et surtout pour les élus, directeurs de stations ou d'offices de tourisme, et les personnes en charge de la sécurité civile, qui ont régulièrement des décisions lourdes à prendre dans le cadre de leurs compétences dans ce domaine. La sécurité publique est un enjeu fondamental. C'est pourquoi il serait logique d'appliquer en la matière une précaution de bon aloi, en reconnaissant que la recherche d'économies à tous prix a des limites. Lorsque la compétence et la proximité sont les seuls garants de l'efficacité d'un service public comme celui de la prévision météorologique de montagne, cela exige la préservation des moyens et des effectifs. Aussi, elle souhaite connaître les avancées sur le sujet et si les décisions de fermeture déjà annoncées pourraient être revues par le ministre de la transition écologique et solidaire à la lumière de ces éléments.

Texte de la réponse

La ministre de la transition écologique et solidaire, est très vigilant quant à la qualité des services rendus par Météo-France aux acteurs des territoires dans le cadre de ses missions de service public, notamment dans les communes de montagne soumises à une grande variété de risques naturels pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens. Le rapport portant sur l'évolution de l'organisation de Météo-France en regard de la gestion des risques d'avalanche dans les Alpes du Nord, qui avait été demandé au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), est désormais disponible et en ligne. Ses conclusions montrent l'intérêt d'améliorer simultanément les connaissances en matière de prévision du risque d'avalanche et la robustesse du dispositif de prévision, tout en travaillant avec les collectivités territoriales sur les dispositions nécessaires à leurs besoins locaux. Il apparaît donc nécessaire de conduire une concertation au sein des départements sur les suites qu'il est possible de donner à cette analyse. Avec l'appui du coordinateur de la mission confiée au CGEDD, les préfets de Savoie et de Haute-Savoie ont été mandatés le 30 avril 2019 pour

mener ces échanges dans les départements avec les principaux élus concernés. Cette concertation a pour objectif de présenter aux élus les conclusions du rapport et les collectivités pourront se positionner au regard de ses différentes préconisations :préciser leurs besoins précis en matière de prévision locale des risques d'avalanches ;identifier les modalités, notamment financières, permettant de contribuer au maintien d'une implantation locale de Météo-France pour réaliser les missions de prévision locale des risques d'avalanches dont elles expriment le besoin. D'autres modalités, telles qu'une contractualisation avec des acteurs privés ou la filiale de Météo-France, Predict Services, pourront également être examinées. À l'occasion de cette concertation, il sera également recherché avec les élus concernés les orientations permettant de prendre en compte leurs besoins locaux, tout en poursuivant l'objectif d'améliorer les connaissances en matière de prévision des risques d'avalanche aux différentes échelles. Dans l'attente des résultats de cette concertation qui devrait être achevée d'ici fin août, aucune décision relative à l'organisation de Météo-France pour la Savoie et la Haute-Savoie, et notamment leurs centres situés à Chamonix et Bourg-Saint-Maurice, ne sera prise et Météo-France continuera à fonctionner de manière nominale au sein de l'organisation mise en place depuis 2016 permettant d'assurer de manière intégrée les services attendus dans les départements à partir des différents centres.

Données clés

Auteur : Mme Annie Genevard
Circonscription : Doubs (5^{e} circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18465
Rubrique : Sécurité des biens et des personnes
Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire
Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 avril 2019, page 2945
Réponse publiée au JO le : 3 septembre 2019, page 7928